

Fiche de poste

AGENCE DU TRAVAIL D'INTERET GENERAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACEES SOUS MAIN DE JUSTICE

Référence :	019 - PC - 2022
Intitulé du poste :	Responsable d'atelier pour l'activité « services aux entreprises»
Corps concernés :	Agent non titulaire de catégorie A
Affectation :	Ministère de la Justice Agence du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des Personnes placées sous main de justice (ATIGIP) Service de l'emploi pénitentiaire
Localisation :	Centre Pénitentiaire de Châteauroux – Le Craquelin – BP 549 – 36021 CHATEAUROUX CEDEX
Poste profilé :	OUI – PV
Groupe RIFSEEP :	Sans objet

I. Missions et organisation de l'Agence :

Le service à compétence nationale dénommé « Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice » rattaché au garde des sceaux, ministre de la justice et, pour sa gestion administrative et financière, à la direction de l'administration pénitentiaire, a pour mission de développer le travail d'intérêt général ainsi que la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique pour les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ), en particulier dans les établissements pénitentiaires.

À cet effet, l'ATIGIP est chargée :

- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice, en lien avec les autres ministères concernés, et notamment le ministère du travail, une stratégie nationale du travail d'intérêt général, de l'emploi pénitentiaire et de l'insertion professionnelle et par l'activité économique ;
- de rechercher des structures susceptibles d'accueillir des postes de travail d'intérêt général ainsi que des types d'activités ou de fonctions pour ces postes ; de rechercher des partenaires pour développer la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique des personnes placées sous-main de justice ;
- de coordonner avec les ministères concernés, la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires et d'y associer les collectivités territoriales ;
- d'administrer une plate-forme numérique au soutien de ses missions, permettant notamment de recenser et de localiser les offres d'activité ;
- en complément du travail en concession et au service général, d'assurer la gestion en régie de l'emploi dans les établissements pénitentiaires et d'organiser la commercialisation des biens et services produits par les détenus ; à ce titre, elle est chargée de gérer le compte de commerce intitulé « Régie industrielle des établissements pénitentiaires » ;
- d'animer un réseau de partenaires publics et privés sur le territoire ;
- d'assurer la promotion du travail d'intérêt général et de l'emploi pénitentiaire pour les majeurs et les mineurs, d'établir des statistiques et d'évaluer la mise œuvre de ces dispositifs ;
- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice les évolutions législatives et réglementaires pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires.

II. Missions et organisation du service :

Le service de l'emploi pénitentiaire est un des services de l'ATIGIP. Il est en charge de l'emploi pénitentiaire en régie et à ce titre assure la gestion technique, commerciale, administrative et financière de ses ateliers de production implantés principalement dans des établissements pour peines. Il est doté des moyens structurels et fonctionnels permettant de

développer le travail pénitentiaire.

Le service de l'emploi pénitentiaire représente 50 ateliers implantés dans une vingtaine d'établissements pénitentiaires, dans divers secteurs d'activités : confection - menuiserie boissellerie - métallerie - mécanique générale - imprimerie - informatique - traitement du son et de l'image - travail à façon - reliure - cuir - exploitation agricole. 1 200 détenus y sont employés et encadrés par 160 personnels de l'administration, appuyé par 60 personnels à Tulle (19). En 2021, le service de l'emploi pénitentiaire a réalisé un chiffre d'affaires de 30 M €.

Pour plus d'informations : <http://tig-insertion-pro.fr/> - <http://www.sep.justice.gouv.fr/>

III. Description du poste :

Placé sous l'autorité de la Cheffe du service de l'emploi pénitentiaire, le responsable de l'atelier est chargé du développement et de la gestion de l'atelier «services aux entreprises» du Centre Pénitentiaire de Châteauroux. Il est l'interlocuteur du chef d'établissement pénitentiaire au plan local. Il est le garant du bon fonctionnement des ateliers et de leurs résultats.

Il assure à ce titre :

- L'organisation du travail du responsable administratif local (multi-sites) pour l'atelier services aux entreprises du CP Châteauroux ;
- L'accueil, la formation et l'animation des opérateurs (personnes détenues) ;
- La proposition et le suivi des objectifs de production dont il est responsable (coûts, délais, qualité) ;
- L'organisation, la mise en oeuvre et le suivi des prestations en fonction des capacités et des moyens de production ;
- En accord avec le service commercial, la négociation des prix et le suivi commercial, le suivi des clients, des plannings de livraison et de la facturation ;
- Les propositions des investissements nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs et à l'amélioration des performances ;
- Le suivi de la maintenance de l'outil de production ;
- Le développement des pratiques professionnelles ;
- La mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. À ces missions d'organisation et d'encadrement, s'ajoute une forte responsabilité dans le développement de la structure par la consolidation des activités en place et la recherche de nouveaux clients. Par ailleurs, ce personnel peut avoir en charge toutes autres tâches directement liées à la structure.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il est principalement en relation avec :

- Le Directeur adjoint de l'ATIGIP ;
- La Cheffe du service de l'emploi pénitentiaire et ses adjoints ;
- Les services du siège et ateliers ;
- La Direction de l'établissement ;
- Les fournisseurs ;
- Les clients ;
- Les organismes de formation.

IV. Compétences requises – Aptitudes professionnelles requises :

- **Savoir** : Expérience d'encadrement d'ateliers de production industrielle.
- **Connaissances** : Environnement professionnel. Maîtrise des logiciels bureautiques de base et de préférence d'un logiciel de gestion de production. Connaissance de la gestion administrative et financière. Mise en place et exploitation de tableaux de bord.
- **Savoir-faire** : Savoir encadrer, animer et conseiller une équipe, savoir organiser, s'adapter et prioriser, expérience d'encadrement et d'ordonnancement d'unités de production industrielle, maîtrise des logiciels bureautiques et spécialisés.
- **Savoir-être** : Rigueur, méthode, adaptabilité, sens du travail en équipe, maîtrise de soi, discernement, sens de l'éthique, sens de l'initiative, bonnes capacités relationnelles, disponibilité, pédagogie, réactivité.

Des formations d'adaptation à l'emploi en fonction des besoins peuvent être envisagées.

V. Caractéristiques administratives du poste :

La personne recrutée a un statut d'agent non titulaire de la fonction publique de l'État pour un contrat de 24 mois avec renouvellement par reconduction expresse.

La rémunération du poste est déterminée selon le profil du candidat et expérience.

La prise de fonction est prévue dès que possible.

Renseignements et candidatures

Sur les aspects techniques du poste :

Monsieur Frédéric CEAUX, chef de service adjoint

Tél : 05 55 29 02 03

Sur les aspects administratifs du poste :

Service des ressources humaines

Tél : 05 55 29 99 40

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par mail ou par courrier à :

Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des Personnes Placées Sous Main de Justice

Service des ressources humaines

11, rue Louisa Paulin B.P. 534

19015 TULLE CEDEX

recrutement@riep-justice.fr